



## **Formation spécialisée en médiation sociale et applications en entreprise**

[www.pmr-europe.com](http://www.pmr-europe.com)

---

VOLET 1

**Novembre 18, 25**

**Décembre 2**

VOLET 2

**Décembre 9, 16**

**Janvier 6, 13, 20, 27**

**Février 3, 10**

---

**2025-26**

# Notre approche

## Exemples de conflits soumis à la médiation sociale “formelle” :

Rupture de contrat de travail, licenciement pour motif grave, harcèlement moral, fin de carrière, restructurations, représentants de commerce, conflits liés à l'application du règlement de travail, ...

## Exemples d'applications en entreprise :

Aide au bon fonctionnement d'un comité de direction, tensions dans une équipe, conflits latents entre deux services, ...

## La médiation sociale “formelle”

Etat d'esprit autant que pratique rigoureuse, la médiation sociale allie plus que jamais art et science en tant qu'elle adresse des interactions souvent délicates d'un point de vue émotionnel et déséquilibrées sous l'angle du pouvoir.

Notre programme de formation est conçu pour fournir aux futurs médiateurs en matière sociale les techniques, outils, compétences et pratique solides et nécessaires à leur fonction, à les imprégner de la philosophie, de l'état d'esprit et de l'éthique particuliers à leur mission.

Cet enseignement, qui touche à la fois à la façon de faire et à la façon d'être, s'articule autour de touches de théorie illustrée de nombreux cas pratiques et de mises en situation concrètes à travers des jeux de rôle, supervisés par des coaches et encadrés par des médiateurs agréés confirmés.

## Applications en entreprise

L'objectif de notre formation est également d'apprendre comment utiliser concrètement ces techniques, outils et compétences lors d'interventions en entreprises, qu'elles soient privées ou publiques

## Le programme

Volet 1 (à suivre avant le Volet 2) pour ceux qui n'ont pas suivi la spécialisation civile et commerciale. Les trois jours couvrent les matières suivantes: options chiffrées, rôle des avocats, paquets d'offre et négociation intégrative qui sont obligatoires ou nécessaires mais non revues de manière approfondie dans la spécialisation sociale proprement dite. Un exercice de médiation sur les trois jours permettra de mettre en oeuvre ces outils.

Volet 2 pour ceux qui ont suivi la spécialisation civile et commerciale.

Le programme comporte 8 jours :

- 6 jours de médiation formelle en droit social
- 2 jours consacrés à la médiation informelle et aux applications et interventions en entreprise



## Médiation et techniques de négociation intégrative

*Approche pratique en matière civile, commerciale et sociale*

Coralie Smets-Gary,  
Martine Becker  
Préface d'Alain Lempereur  
Postface de Serge Roy  
Editeur : Larcier

# Les particularités de notre formation

## Taille du groupe

PMR Europe privilégie un apprentissage interactif, adapté aux besoins du groupe et à l'évolution personnelle de chaque participant.

Pour permettre ce suivi et ce coaching personnalisé, nos groupes de formation sont constitués d'un maximum de 15 personnes.

## Les participants

Ce programme s'adresse en priorité aux élèves PMR (c'est-à-dire ceux qui ont suivi la formation de base et la spécialisation en matières civiles et commerciales chez PMR). Grâce à cette orientation, d'une part, le programme est conçu sur mesure en construisant sur ce qui a été enseigné lors de la formation en MCC et, d'autre part, nous pouvons privilégier la pratique (à concurrence de 50% du temps, garanti).

Des personnes ayant étudié la médiation civile et commerciale dans une autre institution seront admises à poser leur candidature, leur participation éventuelle se faisant sur examen d'un dossier et entretien individuel, avec éventuellement une demi-journée obligatoire de mise à niveau et obligation de lecture de l'ouvrage des formatrices.

## Sur le fond

- PMR = Prévention, Management, Résolution – **Outils utilisables quotidiennement**, dans la pratique professionnelle de chacun et non limités au but d'obtenir l'agrément
- Allier **savoir faire** au développement primordial du **savoir être**: dès le premier jour de notre formation, nous travaillons en priorité sur l'intégration de ces deux aspects, "art" et "science".
- Travailler sur l'analogie: être capable de transposer son savoir (outils, techniques, ...) dans un autre cadre. Il sera demandé aux participants un travail de réflexion en groupe sur la transposition des outils de la médiation dite "formelle" dans le cadre de conflits internes à l'entreprise.

## Sur la forme

- **Petits groupes** donc coaching personnel approfondi
- **Interactivité**
- Mise en pratique des outils via des **jeux de rôles** où chacun pratiquera à plusieurs reprises
- Public varié, donc **capacité d'adaptation** en fonction de la niche de chacun et **enrichissement de tous** via cette diversité
- **Constance** dans les formateurs donc **cohérence et continuité** de la formation
- Médiation et enseignement = notre core business et celui de nos formateurs, médiateurs et enseignants à temps plein ayant surtout une solide expérience de terrain
- **Grande écoute des besoins et adaptation du contenu** en fonction de l'évolution des participants en cours de formation
- Renouvellement constant de nos formations et de leur contenu par intégration de notre pratique quotidienne, de nos propres lectures et formations

## Les formateurs

### Professeurs de pratique:

Coralie Smets-Gary et Martine Becker

### Professeur de sociologie:

Christian Préaux

### Professeurs de droit social:

Luc Godin et Vincent Chiavetta

### Professeur de psychologie du travail:

Shirley Minet

# La loi

## PMR europe

En date du 3 juillet 2007, la Commission fédérale de médiation a officiellement agréé PMR Europe en tant que Centre de formation en médiation civile et commerciale et a validé ses programmes de formation comme conformes aux exigences de la Commission.

Le module de spécialisation en médiation de droit social a été agréé par la Commission fédérale de médiation le 14 janvier 2016.

Le Code Judiciaire organise un cadre pour la médiation tout en instaurant une reconnaissance à la fonction de médiateur, ce qui constitue une garantie pour ceux qui auront recours à ce processus. Cet agrément requiert que le candidat remplisse certaines conditions dont une formation d'un minimum de 60 heures de tronc de base et 30 heures de spécialisation, notamment en matière sociale, dont le contenu est strictement défini par une directive de la Commission fédérale de médiation, ces formations étant dispensées uniquement par des centres spécifiquement agréés par la Commission.

La formation proposée porte sur la spécialisation en matière sociale et s'adresse donc à des personnes ayant déjà acquis la formation de base de minimum 60 heures (voir supra), outre les autres conditions posées ci-dessous (voir "les particularités de notre formation").

À l'issue de la formation PMR, une attestation est délivrée établissant que vous avez suivi une formation spécialisée en matière sociale. Cette délivrance nécessite la présence à l'ensemble des séances, au cours desquelles se fera une évaluation pratique continuée, ainsi que la réussite d'une épreuve écrite sur les parties théorique et juridique. Vous pourrez joindre cette attestation à votre dossier de demande d'agrément. **Les participants restent responsables de leur demande d'agrément auprès de la Commission fédérale s'ils souhaitent en introduire une et vérifieront par eux-mêmes s'ils rencontrent l'ensemble des exigences de la loi et de la Commission fédérale pour être agréés.**

# Modalités

**Lieu**

PMR, rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

**Dates 2025-26****Volet 1**

Novembre 18, 25

Décembre 2

**Volet 2**

Décembre 9, 16

Janvier 6, 13, 20, 27

Février 3, 10

Examen pratique: date à déterminer (2 heures)

**Horaire**

9:30 - 17:30

**Limite d'inscription**

7 novembre 2025

**Prix****Volet 1:**

700,00 € HTVA (847 € TVAC)

**Volet 2:**

1800,00 € HTVA (2178 € TVAC)

**Ces montants comprennent :**

formation, matériel didactique,  
pauses café, frais administratifs et  
frais d'examen.

Les lanches ne sont pas compris.

**Contact**

Coralie SMETS-GARY

0476 33 50 84

coralie.smets.gary@pmr-europe.com

Martine BECKER

0495 59 49 02

martine.becker@pmr-europe.com

N'hésitez pas à demander le programme  
complet!

**Primes**

Certains indépendants/sociétés, situées en région bruxelloise (19 communes) peuvent, à certaines conditions, solliciter l'octroi d'un subside à la formation auprès de l'Expansion économique de la Région bruxelloise, qui évalue chaque demande de manière individuelle et spécifique.

Des informations sont disponibles sur leur site.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès de cet organisme, PMR Europe tenant à votre disposition en version électronique les documents éventuellement nécessaires la concernant.



# Formulaire d'inscription

## Date limite d'inscription

7 novembre 2025

### Paiement

Je verse directement la somme de 500 euros à titre d'acompte en faveur du compte de PMR Europe: IBAN BE42 0014 8113 7254 / BIC GEBABEBB avec la mention: Nom + MS hiver 25/26  
Une facture sera adressée pour le solde.

### À REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Par e-mail: martine.becker@pmr-europe.com

NOM : ..... PRÉNOM : .....

PROFESSION : .....

FIRME : .....

ADRESSE : ..... N° : .....

CODE POSTAL : ..... LOCALITÉ : .....

TÉL : ..... FAX : .....

EMAIL : .....

GSM : .....

COORDONNÉES DE FACTURATION : .....

.....

.....

TVA N° : .....

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature

# Conditions générales

**PMR Europe S.R.L.**  
Rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles  
T +32 2 344 53 70  
F + 32 2 344 46 58  
[www.pmr-europe.com](http://www.pmr-europe.com)  
T.V.A. BE 0866 413 205



L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe IBAN BE42 0014 8113 7254, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.

